

UIMM Auvergne Services

DIAGNOSTIC SANTE / SECURITE COVID-19



UIMM Auvergne Services vous propose un **diagnostic Santé/Sécurité COVID-19** pour **évaluer les actions mises en place dans votre entreprise à partir du guide UIMM des mesures de prévention.**

A l'issue du diagnostic, nous **vous accompagnons dans le déploiement d'actions adaptées à votre entreprise.**

A noter : cet accompagnement est pris en charge à 100% par l'OPCO2i pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Notre proposition

Première Etape : Réunir le groupe de personnes ayant les responsabilités, l'autorité et les compétences nécessaires pour gérer la mise en place du plan de continuité et adapter l'activité. En fonction de la situation ou des souhaits de l'entreprise, les services de santé au travail, la Carsat pourront éventuellement être associés.

Deuxième Etape : Evaluer les actions mises en place dans l'entreprise à partir du guide des mesures de l'UIMM.

- 1- S'assurer de l'information auprès des salariés ainsi que leur sensibilisation.
- 2- Mesures d'accès aux sites de l'entreprise et aux déplacements dans les locaux
 - a. Salariés
 - b. Sous-traitants
 - c. Visiteurs
- 3- Mesures relatives aux postes de travail et aux situations de travail
 - a. Analyse des situations de travail et mise en place des gestes barrières / mesures d'hygiène appropriées (hygiène individuelle et collective)
 - b. Lieux de vie de l'entreprise : bureaux, ateliers, vestiaires, salles de pause et de restauration, salles de réunion
 - c. Accompagner à la rédaction du Document Unique et des messages et des affichages nécessaires.
- 4- Plans d'actions spécifiques :
 - a. Public à risque
 - b. Identification d'un collaborateur infecté
- 5- Vérifier des obligations admiratives et d'affichage obligatoires (DU, Notes d'information...)

Troisième Etape : soutenir l'entreprise dans le déploiement d'actions restant à mettre en place

- 1- Rédiger les mesures adaptées à l'entreprise
- 2- Soutenir l'entreprise dans l'acquisition de moyens de protection

Méthodologie d'intervention

- Visite de l'entreprise
- Observation des situations de travail
- Interaction avec un groupe de travail
- Apport d'informations mises à jour
- Le résultat de l'évaluation des actions mises en place sera rédigé de façon à compléter le Document Unique d'Evaluation des Risques de l'Entreprise

Durée d'intervention

Etape 1 et Etape 2 : une demi-journée de travail

Etape 3 : A définir selon les conclusions de l'évaluation, en accord avec l'entreprise et UIMM Auvergne Services.

Contact : Joëlle MAUBERT-PLAGNE – jmaubert-plagne@uimmauvergne.org